

Chers membres ,

Vous continuez à nous interpeller via Facebook et les boîtes mail de l'union et nous vous en remercions.

Suite au document intitulé question et réponse adressée à Sciensano après le conseil de sécurité du 24-4, des propositions et recommandations vous ont été explicitées.

Nous nous excusons pour la mise en page qui rend le texte moins compréhensible, une version PDF le remplace maintenant.

La date de reprise du 4 mai suscite des inquiétudes justifiées chez certains d'entre vous.

Nous vous rappelons que notre rôle est de vous écouter, soutenir, guider, encadrer. Nous ne souhaitons aucunement vous influencer voir vous imposer une reprise qui ne correspondrait pas à votre réalité professionnelle, familiale et humaine.

Le document précédent vous donnait des pistes sur base des recommandations et réponses aux questions posées sur les sites officiels de la santé publique.

Certaines de ces recommandations demandent à être explicitées de manière plus précise.

Est-il possible dans chacune de vos interventions de proposer un cadre suffisamment sécurisé ?

1. **Plus de salle d'attente ou une seule personne dans la salle d'attente vidée de tout objet (jeux, lecture, ..)**
2. **Masque pour le prestataire et si possible pour le bénéficiaire en fonction de son âge, de sa pathologie éventuelle comme le précise ci-dessous le site officiel de la santé publique .**
« Qui devra porter un masque ?
Cette recommandation s'appliquera à toute personne qui est en mesure de porter le masque de manière adéquate. Elle ne s'applique donc pas :
 - aux jeunes enfants, qui risquent de mal le manipuler,
 - aux personnes souffrant d'un problème de santé pour lequel le port du masque est contre-indiqué. » <https://www.info-coronavirus.be/fr/faq/>
3. **Lavage des mains avant d'entrer dans le local et lors de sa sortie (pour le prestataire et le bénéficiaire.)**
4. **Désinfection si possible des objets, surfaces et/ ou espacement temporel susceptible d'éliminer le virus de manière naturelle (voir ci-dessous site officiel de la santé publique).**
L'espacement temporel entre 2 séances est fortement recommandé dans la mesure où une désinfection totale ne peut être garantie.
Il est impératif de quitter le local pendant ce temps d'attente.

« Existe-t-il un risque d'infection par le biais d'un contact avec des objets et surfaces ?
Ce risque existe mais il est beaucoup plus faible que lors d'un contact direct avec une personne infectée. Dans des conditions idéales, le coronavirus survit en moyenne environ trois heures sur des surfaces et des matériaux lisses (comme les poignées de porte, les

rampes, les tables, etc.). Le virus ne survit pas bien sur du matériel absorbant (tel que le carton, le papier, le textile...). Le virus est très sensible au dessèchement, à la chaleur et à la lumière du soleil. Toute personne qui absorbe des gouttelettes porteuses du virus dans la bouche, le nez et les yeux - par contact avec les mains - peut être infectée par le virus. Il est important de se laver les mains de manière régulière et rigoureuse après un contact avec des surfaces et des emballages qui ont été touchés par de nombreuses personnes. » <https://www.info-coronavirus.be/fr/faq/>

5. Tenue vestimentaire ou surprotection différente du prestataire pour chaque bénéficiaire.

Le changement de tenue vestimentaire résulte de plusieurs constats et de leurs conséquences.

Après la séance, votre tenue vestimentaire ou surprotection est susceptible de porter le coronavirus .Il est donc impératif de ne pas le transmettre à l'extérieur de votre salle (aux personnes et objets)pendant les temps d'attente , ni à l'intérieur lors de la séance suivante si vous estimez que votre salle (complètement désinfectée) autorise un rendez vous plus rapproché du précédent .

6. Espacer les rendez-vous afin de garantir la sécurité sanitaire des lieux (suite point 4)

7. Evitez les paiements en liquide et donc privilégiez terminaux bancaires ou virements

Le cadre de sécurité proposé ci-dessus entraînera de par son organisation un choix restreint de bénéficiaires . Un critère d'urgence lié à la santé mentale du bénéficiaire et/ou de son environnement familial et/ou institutionnel peut être une piste à privilégier.

Nous espérons que ces précisions vous aideront à prendre les décisions qui vous correspondent, dans le respect de vous-même et de vos bénéficiaires.

N'hésitez pas à nous interpeller, et surtout prenez soin de vous .

Pour le CA

Catherine Leclercqz

Secrétaire de l'UPBPF